BÉGARD
dynamique & solidaire

Mairie de Bégard
Rue de la Résistance
BP4 22140 Bégard

02 96 45 20 19
mairie@begard.bzh
www.begard.bzh

Le 30 OCT. 2026

ARRÊTÉ RÉGLEMENTANT LA CIRCULATION ET LE STATIONNEMENT RUE SAINT-NICOLAS DU 30 OCTOBRE AU 06 NOVEMBRE 2026, DE 08H00 A 18H00

Annule/remplace l'arrêté 135-10/26

SG/RM 140 – 10/26

Le maire de Bégard,
Vu le code général des collectivités territoriales,
Vu le code pénal,
Vu le code de la route,
Considérant que pour des raisons de sécurité, il s'avère nécessaire de réglementer la circulation et le stationnement rue Saint-Nicolas, du 30 octobre au 06 novembre 2026, pour la création d'un branchement électrique, au droit du n° 23.

ARRÊTE

ARTICLE 1 : La circulation se fera sur un seul côté de la chaussée, du 30 octobre au 06 novembre 2026, rue Saint-Nicolas, en fonction des besoins du chantier.

ARTICLE 2 : Le stationnement sera interdit dans l'emprise des travaux.

ARTICLE 3 : L'entreprise SADER de Loudéac, qui réalise ces travaux pour le compte d'ENEDIS, est chargée de la matérialisation du présent arrêté

ARTICLE 4 : Monsieur l'officier de police municipale de Bégard est chargé de l'application du présent arrêté dont ampliation sera faite à :

- Monsieur le Chef de Brigade de Gendarmerie de Bégard,
- Monsieur le Commandant du Centre d'Incendie et de Secours de Bégard,
- GPA,
- L'entreprise SADER.

Le Maire

Le maire,
Gildas HERVÉ

MAIRIE DE BÉGARD (Côtes-d'Armor)